

DELEGATION DE Madame Brigitte COLLET

Communication sur la mise en oeuvre de la réforme des rythmes scolaires.

La réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat, qui a pour objet de répartir sur 9 demi-journées, au lieu de 8 actuellement, l'enseignement hebdomadaire est, dans son principe, une bonne réforme.

Les modalités de mise en œuvre sont par contre d'une grande complexité, pour répondre de façon optimale aux enjeux de cette réforme, et au premier chef à l'intérêt de l'enfant.

Ces dernières semaines ont donc été consacrées à approfondir, dans une démarche de large concertation, tous les volets de cette réforme, pour permettre une prise de décision quant à sa date de mise en œuvre, rentrée 2013 ou rentrée 2014.

Au terme de cette concertation, le maire a considéré que cette démarche ne pouvait être finalisée en 4 mois (de mars à juin 2013), et qu'il était donc nécessaire de se donner du temps, pour construire un dispositif de qualité.

I - Rappel des principes de la réforme

La nouvelle organisation du temps scolaire devra prendre en compte les invariants suivants :

- organisation des 24 heures d'enseignement hebdomadaire sur 9 ½ journées, dont soit le mercredi matin, soit de façon dérogatoire, le samedi matin,
- un temps d'enseignement journalier de 5 heures 30 maximum, dont 3 heures 30 maximum par ½ journée, ceci pouvant donner lieu à des dérogations,
- une pause méridienne d'1h30 minimum.

Le temps dégagé du fait du transfert au mercredi matin (ou au samedi matin) d'heures d'enseignement est consacré à la mise en œuvre, par les communes, d'activités périéducatives (soit, par exemple, 3 heures d'activité périéducatives si 3 heures d'enseignement sont transférées au mercredi matin).

Aucun enfant ne doit ainsi être laissé sans solution de prise en charge avant 16h30.

Pour accompagner les communes dans les obligations nouvelles qui leur incombent, l'Etat a par ailleurs prévu une dotation de 50 € par enfant, pour 2013, pour les communes qui mettent en œuvre cette réforme en 2013. Les décisions gouvernementales pour 2014 et au-delà ne sont pas à ce jour connues quant à une éventuelle pérennisation de l'aide.

II - La concertation à Bordeaux

La concertation s'est faite sous la forme :

- de rencontres successives avec les représentants des parents d'élèves, les directeurs d'écoles et les responsables des maisons de quartiers et centres d'animations,
- de deux réunions du groupe de travail sur « l'école dans la ville », mis en place par la Ville avec l'ensemble de la communauté éducative et de ses partenaires
- d'un questionnaire aux parents, par l'intermédiaire des écoles.

Complémentairement, les syndicats d'enseignants ont été reçus, à l'occasion de la journée de grève nationale organisée sur ce thème, et des échanges ont été menés avec l'ensemble des communes de l'agglomération.

Enfin, il a été convenu avec les agents des écoles et les partenaires sociaux internes à la Ville, que des rencontres avec les uns et les autres seraient menées prochainement pour aborder l'impact de la réforme sur l'organisation de leur travail.

S'agissant du questionnaire (15.400 enfants, dont 1.600 peu concernés à savoir les CM2 qui passent en 6^{ème} l'an prochain) 8 800 d'entre eux ont été retournés et analysés, soit un taux de participation exceptionnel de 57 %.

Vous trouverez ci-joint le questionnaire et l'analyse qui en a été faite.

III. Les interrogations soulevées par la réforme, au vu de cette concertation

1. L'organisation et la répartition du temps périéducatif

Ceci incombe à la commune, et c'est la principale interrogation à laquelle nous devons répondre.

En partant de l'hypothèse que 3 heures seraient transférées des autres jours de la semaine au mercredi ou au samedi, la répartition de ces 3 heures est au cœur du dispositif à mettre en place.

- Faut-il les répartir sur 3 ou 4 jours ? Auquel cas, ces temps périéducatifs seraient de $\frac{3}{4}$ h à 1h par jour, ce qui empêche quasiment l'organisation d'activités en dehors de l'école.

Se pose alors la question des locaux disponibles, si tous les élèves ont simultanément cette activité périéducatrice dans l'école : absence de locaux en nombre suffisant autres que les classes ; dès lors, quel intérêt présente réellement la réforme pour arriver à un tel résultat ?

- Faut-il avoir des plages périéducatives plus longues (1h30 par exemple) permettant l'organisation d'activités au moins en partie à l'extérieur de l'école (sports, sorties culturelles...).

C'est sans doute une voie qu'il faudra approfondir, mais qui pose des problèmes en termes d'organisation des déplacements, mais aussi de financement.

- A quel moment doivent se positionner les activités périéducatives ?

Dans la phase de concertation, il est apparu que la réponse pourrait être différente entre les écoles maternelles et les écoles élémentaires.

Dans les maternelles, et notamment pour les petites sections, une extension de la pause méridienne n'est pas à exclure, pour permettre un temps de repos plus long pour les jeunes enfants.

A contrario, dans les écoles élémentaires, l'allongement de la pause méridienne est un sujet de préoccupation pour les enseignants et les parents d'élèves, en raison de son caractère accidentogène, surtout si ce temps supplémentaire n'est pas fortement encadré par des activités organisées (crainte des parents de voir simplement la pause récréation allongée).

- L'hypothèse d'une rentrée en classe plus tardive des enfants a également été évoquée, avec un temps périéducatif le matin pour les familles qui souhaitent déposer leurs enfants plus tôt. Mais ceci répond-il vraiment aux objectifs de la réforme ?

Tout ce premier ensemble de questions mérite d'être encore largement débattu avec la communauté éducative, sur la base de plusieurs modes d'organisation qui pourraient être présentés.

2. La mobilisation d'animateurs pour ce temps périéducatif

Même si les normes d'encadrement sont assouplies, comme annoncé (mais non encore confirmé), l'encadrement de 15.000 élèves nécessitera de disposer de 1.000 à 1.300 animateurs par heure périéducatif selon le taux d'encadrement retenu, soit au total d'environ 3.000 à 4.000 heures d'animateurs par semaine.

Il est peu réaliste de pouvoir mobiliser simultanément 1.000 animateurs pour 1 heure périéducatif qui se tiendrait partout au même moment (en fin de journée, par exemple).

Il va donc être nécessaire d'organiser des emplois du temps détaillés, qui permettent un roulement dans la journée et sur la semaine de ces temps périéducatifs, selon les classes et les écoles (donc par tous au même moment). Cela permettra en même temps d'offrir aux animateurs une durée d'emploi hebdomadaire suffisante pour être attractive.

3. Le choix du mercredi matin ou du samedi matin travaillé

Les avis des pédagogues sont sur ce point partagés, mais ceux-ci penchent plutôt pour le samedi, pour un meilleur rythme de vie de l'enfant. Le choix du samedi présente par contre des difficultés d'organisation pour les couples séparés.

Les avis des familles sont quant à eux tranchés, ainsi qu'il apparaît dans les résultats du questionnaire joints:

- 56 % des parents auraient préféré le statu quo
- 40 % optent pour le mercredi
- 4 % optent pour le samedi

C'est donc bien évidemment le mercredi matin qui devra être retenu.

4. La question de la restauration scolaire du mercredi

Actuellement, seuls les enfants fréquentant les centres de loisirs sont pris en charge pour le déjeuner du mercredi (3.300, soit 21 %).

La question a été posée aux parents quant à leurs souhaits après réforme :

- 36 % récupèreraient leur enfant avant déjeuner
- 28 % récupèreraient après déjeuner
- 36 % n'auraient pas la possibilité de le récupérer

C'est donc 64 %, soit près des 2/3 des enfants, qui resteraient à la restauration scolaire, si la Ville en offre la possibilité.

5. La question de l'organisation des familles le mercredi

Au-delà de la question de la restauration, la réforme pose la question de l'organisation des familles, notamment pour celles dont les deux parents travaillent.

Le questionnaire aux familles apporte des éléments de réponse : 36 % des familles n'ont pas la possibilité de récupérer leur enfant, que ce soit pour l'amener en centre de loisir (55 %), à une autre activité (23 %), ou pour être gardé par un tiers (22%).

La Ville risque donc d'être contrainte à augmenter de façon significative le nombre de places en centre de loisir, à organiser un mode de déplacement des enfants vers les centres de loisirs ; et les familles qui ne souhaitent pas avoir recours à cette formule devront trouver un mode d'organisation différent de leur organisation actuelle.

6. Le coût pour les familles

Actuellement, le recours pour les familles au centre de loisir du mercredi est un choix, et ce choix a un coût pour elles, fonction de leur revenu.

Après réforme, les activités périscolaires organisées pendant la semaine seront de fait obligatoires, sauf à ce que les familles viennent « récupérer » leur enfant pour ce temps périscolaire, ce qui est leur droit, mais est-ce, socialement, opportun ?

Il sera donc sans doute nécessaire, pour la Ville, de mettre en place des activités périéducatives gratuites, ou quasi gratuites.

7. Le coût pour la Ville

Le coût pour la Ville dépendra naturellement des options qui seront prises, pour la restauration scolaire et pour les activités péri éducatives, (gratuites ou non et déplacement des enfants ou non).

Un cadrage en est présenté en annexe. Le coût pour la Ville devrait être de l'ordre de 4,7 à 5,4 M€ selon l'hypothèse retenue, soit un coût moyen par enfant de 300 à 350 €.

MME COLLET. -

La réforme des rythmes scolaires décidée par l'Etat en juin dernier est dans son principe une bonne réforme. Les modalités de mise en œuvre sont par contre d'une grande complexité pour répondre de façon optimale aux enjeux de cette réforme et au premier chef à l'intérêt de l'enfant.

Ces dernières semaines ont donc été consacrées à approfondir dans une démarche de large concertation tous les volets de cette réforme pour permettre une prise de décision quant à la date de mise en œuvre, rentrée 2013 ou rentrée 2014.

Je voudrais commencer par vous rappeler les principes de cette réforme.

Organisation des 24 heures d'enseignement par semaine sur 9 demi-journées, le mercredi matin ou bien sur dérogation le samedi matin.

Des temps de classe qui ne devront pas dépasser 5 h 30 par jour.

La demi-journée ne devra pas dépasser 3 h 30.

La pose méridienne devra durer au moins 1 heure et demie.

Le temps d'enseignement dégagé sera confié à la commune qui organisera donc 3 heures d'activités péri-éducatives.

Aucun enfant ne sera laissé sans solution de prise en charge avant 16 h 30.

Pour accompagner les communes dans ses obligations nouvelles l'Etat a prévu une dotation de 50 euros par enfant pour 2013 pour les communes qui mettent en œuvre la réforme dès 2013. Les décisions gouvernementales pour 2014 et au-delà ne sont pas connues.

La concertation s'est déroulée à Bordeaux de façon très large et sous plusieurs formes.

Nous avons d'abord mené avec vous, Monsieur le Maire, des rencontres successives avec les parents d'élèves, avec les directeurs d'écoles et avec les associations en charge des centres de loisirs.

Nous avons mené aussi deux réunions de groupes de travail sur l'école dans la ville autour de cette réforme des rythmes scolaires.

Enfin un questionnaire aux parents a été distribué aux 15.400 élèves. Nous avons recueillis 8.000 réponses, soit 57%, ce qui est un pourcentage très important et ce qui prouve aussi la mobilisation de tous sur cette réforme importante.

Des réunions ont été aussi menées avec les syndicats d'enseignants à l'occasion de la grève nationale au mois de février dernier.

Enfin des rencontres vont être programmées avec nos agents et avec nos partenaires sociaux.

A l'issue de toutes ces concertations un certain nombre d'interrogations se sont fait jour concernant la mise en œuvre de cette réforme.

La première question porte sur l'organisation et la répartition des 3 heures péri-éducatives.

Faut-il les répartir sur 2 ou 3 jours ? Auquel cas les temps péri-éducatifs seraient de 3/4 d'heure à 1 heure par jour, ce qui empêcherait quasiment toute organisation d'activité en dehors de l'école. Et dans ce cas, si tous les élèves restent sur l'école il n'y a pas de locaux en nombre suffisant autres que les classes.

Les laisser en classe ? La réforme perd alors tout son sens.

Faut-il avoir des temps péri-éducatifs plus longs de 1 heure et demie, par exemple ? Ceci permettrait d'organiser des déplacements sur les lieux sportifs et culturels. Se pose alors la question du financement.

Dans la concertation il est apparu que la réponse pourrait être différente entre les maternelles et les élémentaires.

Pour la maternelle on pourrait imaginer d'allonger la pause méridienne pour permettre un temps de repos plus long.

Au contraire, pour les élémentaires, les enseignants et les parents d'élèves considèrent que cette pause méridienne est déjà assez longue et parfois accidentogène.

Il pourrait être intéressant d'y proposer des animations et de mieux l'organiser. Mais on retombe là encore sur des questions de moyens.

L'hypothèse d'une rentrée plus tardive des enfants a aussi été évoquée pour les familles qui le peuvent.

Cette première série de questions mérite d'être encore largement débattue avec l'ensemble de la communauté éducative.

Une autre interrogation majeure est celle du recrutement d'animateurs pour ces temps péri-éducatifs.

L'encadrement de nos 15.000 élèves nécessiterait de disposer de 1.000 à 1.300 animateurs par heure péri-éducatif selon le taux d'encadrement retenu.

Le recrutement d'un tel nombre d'animateurs est complexe à envisager et il va être nécessaire d'organiser des emplois du temps détaillés avec un roulement dans la semaine. Cela permettrait d'offrir à tout animateur une durée d'emploi plus attractive.

La question du choix entre le mercredi et le samedi a été débattue. Les avis des chrono-biologistes sont plutôt favorables au samedi matin travaillé, mais la réponse des familles à notre questionnaire est sans appel. Il n'y a que 4% des parents qui souhaitent le samedi. C'est donc le mercredi matin qui sera retenu.

La question de la restauration scolaire du mercredi a été posée aux parents quant à leurs souhaits après la réforme.

C'est 64%, soit près des deux tiers des enfants qui resteraient à la restauration scolaire.

Au-delà du repas c'est 36% des familles qui ne peuvent pas récupérer leur enfant.

La Ville va donc devoir augmenter de façon significative le nombre de places en centres de loisirs, mais aussi devoir organiser le transfert des enfants vers les CAL.

Le coût pour les familles est un autre sujet de réflexion. Actuellement les familles qui font le choix de mettre leurs enfants en centre de loisirs, ce choix a un coût. Il est fonction de leurs revenus.

Après la réforme les activités péri-éducatives organisées pendant la semaine seront de fait obligatoires. Les familles pourraient si elles le souhaitent récupérer leurs enfants avant ce temps-là, mais est-ce socialement souhaitable ?

Il sera donc nécessaire de mettre en place des activités gratuites ou avec un très faible tarif.

Le coût pour la ville dépendra évidemment des options qui seront retenues, mais il sera considérable. Il devrait être de l'ordre de 5 millions d'euros, Hugues MARTIN l'a rappelé tout à l'heure, soit un coût moyen par élève de 300 à 350 euros par an.

Au total, au terme de cette concertation le maire a considéré que cette démarche ne pourrait être finalisée en 4 mois, du mois de mars à juin 2013, et qu'il était donc nécessaire de se donner du temps pour construire un dispositif de qualité.

M. LE MAIRE. -

Merci, Madame l'Adjointe. Je n'ai pas grand-chose à rajouter à ce qu'a dit excellemment Brigitte COLLET, en particulier sur tout le travail de concertation que nous avons fait.

Je constate que d'ailleurs la position qui a été prise par les maires des villes dans ce domaine est tout à fait indépendante de leur sensibilité politique. J'ai retrouvé notamment sur certains points divergents, en particulier sur le choix entre le mercredi et le samedi, des considérations que je partage tout à fait dans l'interview de Mme Aubry au Monde il y a quelques jours dans laquelle elle souligne par exemple que l'allongement de la pause méridienne va à l'encontre de l'objectif même de la réforme puisqu'on sait bien que c'est un temps pendant lequel les enfants ne se reposent pas vraiment, tout au contraire.

De même que l'organisation d'activités le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi entre 15 h 30 et 16 h 30 se heurte à de grandes difficultés, parce que ou bien on a le temps effectivement de déplacer les enfants dans une maison de quartier ou un centre d'animation pour leur faire faire des choses intéressantes, ou bien on ne l'a pas et ce n'est pas du tout l'objet de la réforme non plus.

Donc notre objectif ce n'est pas de faire obstacle à la mise en œuvre de cette réforme quoi qu'on puisse en penser sur le fond, et sur le fond je crois qu'il y a un assez large consensus pour dire qu'elle est utile, c'est de la préparer convenablement. Ça demande un approfondissement avec les structures qui accueillent les enfants en activités péri-éducatives, les maisons de quartiers et les centres d'animation ce qui n'est pas évident loin de là, avec les associations de parents, avec les enseignants.

Nous allons poursuivre ce travail en l'incluant aussi dans le projet éducatif de la Ville que nous sommes en train de préparer dans le cadre de nos ateliers de co-éducation.

M. PAPADATO

M. PAPADATO. -

Monsieur le Maire, concernant cette communication si comme vous et comme bon nombre de personnes nous pensons que cette réforme va dans le bon sens, les conditions de sa mise en oeuvre interrogent tout de même.

Mais je souhaiterais tout d'abord revenir sur le questionnaire que vous avez fait passer aux familles. Il me semble que demander aux familles si elles préféreraient le maintien du système actuel au mercredi ou au samedi était déjà une bêtise, parce que la loi étant votée cela laissait entendre aux familles que l'on pouvait encore rester en l'état, ce qui, vous en conviendrez, rajoutait de la confusion à la confusion, mais en plus, cela nous prive des 56% de suffrages exprimés qui n'ont du coup choisi ni le samedi, ni le mercredi.

En ce qui concerne cette réforme des rythmes scolaires, au-delà de l'aspect financier qui est certes important, elle interroge sur la capacité de notre commune à ouvrir le même type d'accompagnement scolaire à l'ensemble des écoles de notre ville. Lorsque je dis cela je sous-entends le souci de l'égalité de traitement entre les écoles et donc entre les élèves.

En fonction de la localisation de leur école ces enfants ne se verront pas offrir le même type d'activités périscolaires. C'est du reste déjà le cas. Mais avec la mise en oeuvre du projet éducatif territorial les activités en dehors du temps scolaire se renforcent et donc les différences de traitement se feront encore plus criantes car l'offre d'activités périscolaires ne sera pas identique compte tenu d'un temps périscolaire plutôt contraint, comme vous venez de le rappeler, Monsieur le Maire.

En effet, difficile d'offrir des activités sportives aux enfants du vieux Bordeaux en 30 ou 45 minutes par exemple, alors que cela sera certainement plus facile ailleurs compte tenu de la proximité d'équipements sportifs.

Cela pose la question d'équité et à long terme devra amener la ville à s'interroger sur les structures locales offertes à chaque école et autour de chaque école, qu'elles soient sportives et/ou culturelles.

En ce qui concerne le détail de l'application de la réforme et de son application nous estimons, effectivement, plus raisonnable de la reporter à la rentrée 2014, mais à condition qu'une vraie concertation soit menée avec l'ensemble de la communauté éducative. C'est du reste ce qu'ont déjà décidé certaines villes.

Cette réforme sera complexe à mettre en place. Nous vous engageons donc à mettre en place un échéancier qui fixe dès à présent le cadre de cette réflexion autour du projet éducatif territorial.

Cette réforme bouscule, mais elle doit être une formidable occasion pour s'interroger à l'échelle de la ville, mais aussi à l'échelle de chaque école, sur la cohérence du dispositif proposé en lien avec les projets d'écoles.

C'est pour nous une formidable occasion de faire un état des lieux pour chaque école des forces et des faiblesses des structures municipales alentour, et d'engager un rééquilibrage des équipements sportifs et culturels au niveau de la ville afin que chaque élève scolarisé sur notre commune puisse bénéficier d'un accompagnement scolaire et périscolaire identique. Ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Monsieur le Maire, engageons ce chantier qui doit aussi faire partie de l'objectif de Bordeaux 2030.

Pour finir, Mme COLLET, j'espère que la concertation que vous évoquez ne se résumera pas à cette manifestation prévue le samedi 13 avril autour des parents, des éducateurs, des animateurs, du personnel municipal et des enfants, et qui oublie étonnamment les enseignants. C'est le sens même de cette réforme.

Je le rappelle, le projet éducatif territorial est au cœur de cette réforme dont le but est :

Premièrement, de mobiliser toutes les ressources du territoire afin d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité.

Deuxièmement, que les projets d'écoles et des établissements et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire doivent assurer une continuité éducative, c'est-à-dire que c'est le projet de chaque école qui doit être au cœur de cette réforme.

Troisièmement, ce projet éducatif territorial doit donner un cadre qui doit fédérer des quartiers, des communes et des groupements autour d'un projet éducatif. On doit identifier les principales difficultés et forces du territoire.

C'est-à-dire que lorsqu'on parle de concertation, j'espère que vous n'entendez pas la concertation que vous venez de faire, Monsieur le Maire, juste avant de prendre votre décision, car je crois que ce projet doit nous donner l'occasion d'aller beaucoup plus loin et de mettre en place toute une dynamique autour de l'enfant, et ce avec les enseignants dans les écoles grâce à leurs projets d'écoles.

Pour finir, on parle aussi de démarche d'évaluation. Il faut évaluer les forces en présence et ce qui se passe autour des écoles au niveau des quartiers.

Donc je crois que nous avons ici un véritable chantier. Ce chantier doit être rapidement mis en place. Il reste peu de temps, Monsieur le Maire, donc nous espérons que cet échancier viendra rapidement.

M. LE MAIRE. -

Mme AJON

MME AJON. -

Monsieur le Maire, chers collègues, Mme COLLET, si j'entends bien de vous tous une approbation sur l'effet positif de cette réforme, j'entends ici dans cette assemblée et j'ai pu lire dans la presse locale des attaques principalement basées sur l'aspect financier de la mise en place du décret sur les rythmes scolaires à Bordeaux, et derrière, votre désir peut-être de purement politiser l'avenir des enfants bordelais en agitant l'étendard du risque de l'augmentation fulgurante des impôts locaux. J'ai pu lire ça le 25 février dans Sud-Ouest. C'était les mots de Monsieur le Maire.

Il est dommage que quand on parle d'enfants et d'éducation seul votre porte-monnaie fasse écho, alors que celui-ci se met si facilement en « mode cigale » quand il s'agit d'équipements paillettes de la ville comme celui du grand stade.

Je vais vous démontrer que cette mise en place des rythmes scolaires n'est pas responsable des coûts que vous avancez pour la ville. Je vais revenir aussi sur l'objectif principal de cette réforme que vous semblez souvent mettre en second, troisième plan, ou même des fois oublier.

Sur le coût, vous annoncez que les nouveaux rythmes scolaires coûteront 5 millions minimum.

Un coût complètement prohibitif quand on sait que l'Association de Maires de France a annoncé un coût moyen de 150 euros par enfant, soit la somme de 2,5 millions à peu près pour la Ville de Bordeaux.

A titre d'exemple, les 5 millions d'euros c'est le coût annoncé par la Ville de Lyon qui compte deux fois plus d'enfants scolarisés en primaire et maternelle que Bordeaux.

Pourquoi cette estimation prohibitive ? Une volonté claire de surestimation, ou la mise en place d'une communication qui fait peur aux Bordelais ? Je ne vois pas pourquoi, à part pour des raisons purement politiques d'opposition que pourtant souvent, Monsieur le Maire, vous critiquez dans cette assemblée.

Ou bien nous ne sommes pas face à une surestimation, et cela peut nous interroger sur l'état actuel du périscolaire bordelais. Celui qui est complètement saturé où une maman m'expliquait qu'elle devait prendre un jour de congé pour être le premier jour à la première heure aux inscriptions pour être certaine que son enfant ait une place en CLSH durant les vacances alors qu'elle n'avait pas de solution autre.

En tout état de cause si le coût de cette réforme est pour la mairie le point central, il paraît incompréhensible dans ce cas que vous ne fassiez le maximum pour que son application ait lieu dès 2013 afin de permettre à la Ville de Bordeaux de pouvoir bénéficier de l'accompagnement de l'Etat de 50 euros par enfant, soit une économie de 750.000 euros pour les finances bordelaises.

Mais ce qui me dérange c'est que vous occultiez complètement l'intérêt premier de ce décret : la réussite scolaire des enfants.

Il est quand même regrettable que Bordeaux labellisée « Ville Amie des Enfants » par l'UNESCO ne reconnaisse pas clairement l'intérêt premier de cette réforme, celui de valoriser un accès pour tous les enfants à la réussite scolaire en apportant l'accès au plus grand nombre à des activités culturelles, sportives, éducatives. Car, vous le savez, depuis 2008 avec l'instauration de la semaine de 4 jours, la journée de tous les petits français est devenue la plus longue de l'OCDE concentrant un nombre d'heures de cours très important sur un faible nombre de jours de cours, cela rendant ce rythme scolaire contraire au rythme biologique des enfants dont les effets sont dénoncés par le corps médical, les enseignants et les parents d'élèves.

Mme COLLET, je regrette que pour des raisons purement politiques on ne sache accompagner véritablement positivement cette amélioration cruciale avec la mise en place d'une égalité de chances vers la réussite scolaire, l'adaptation du temps scolaire à la chronobiologie de l'enfant, et qu'on communique sur son coût alors que le financement de l'école privée chaque année qui nous coûte de plus en plus cher ne vous pose aucun problème, alors que trouver des moyens pour un grand stade ne vous pose pas de problème.

Le débat n'est pas de savoir qui mettra en œuvre en 2013 ou en 2014, mais qui saura accompagner réellement cette réforme d'un projet éducatif global ambitieux.

Je regrette que cette modification majeure et remarquable pour les enfants scolarisés à Bordeaux ne soit simplement traitée que sur son aspect financier et purement politicien, et pas accompagnée d'un véritable engouement et d'un dynamisme.

M. LE MAIRE. -

M. MAURIN

M. MAURIN. -

Contrairement à vous, Monsieur le Maire, et contrairement à mes amis d'opposition je ne suis pas aussi enthousiaste sur le bien fondé d'une réforme des rythmes scolaires dans ces conditions.

A travers cette réforme des rythmes, on le sent, le gouvernement cherche à obtenir une implication plus grande des collectivités locales sans rien préciser des financements pérennes qui pourraient rééquilibrer les inégalités territoriales existantes. Parce que oui, aujourd'hui un enfant du territoire national n'a pas les mêmes offres d'activités qu'elles soient périscolaires ou d'interclasse selon qu'il habite telle commune ou telle commune, ou tel quartier ou tel quartier dans la même commune.

En articulation avec l'acte 3 de la décentralisation le risque est grand de se diriger vers un service public plus municipal que national avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir en termes de politiques scolaires et de creusement des inégalités.

En effet, de nombreuses collectivités territoriales ne pourront pas faire face. Soit elles ne proposeront aucune prise en charge gratuite des enfants, soit elles feront appel au privé, soit elles s'appuieront sur les structures existantes dans les quartiers avec du personnel souvent très précaire renforçant encore plus les inégalités.

A Bordeaux d'ailleurs on le voit bien, les dispositifs périscolaires et d'interclasses sont très différents d'un quartier à l'autre. Ça dépend des histoires, ça dépend des projets et ça dépend également d'une volonté politique qui peut-être n'a pas été suffisamment fine pour avoir une juste répartition de moyens sur l'ensemble de la ville.

Paradoxalement d'ailleurs, et sauf exception, ce sont les écoles fréquentées par les publics les plus en difficulté à Bordeaux qui ont le moins d'offres d'activités.

Renforcer le rôle du périscolaire tel que la réforme de M. Peillon le propose risque donc de renforcer encore les inégalités bordelaises, sauf, et là c'est le défi dont je vais parler tout à l'heure, si la commune décidait d'étendre à tous les quartiers ce qui réussit dans quelques-uns notamment grâce à l'apport historique des maisons de quartiers.

Une fois n'est pas coutume, Monsieur le Maire, je vais saluer le début de travail de diagnostic effectué par la ville sur les contours d'une réforme du rythme scolaire adapté sous la conduite de Mme COLLET. J'ai particulièrement apprécié l'exhaustivité du rapport qui nous était présenté aujourd'hui issu d'un certain nombre de concertations.

Les questions posées par le rapport d'aujourd'hui sont pertinentes. Gratuité ou pas gratuité ? Horaire de sortie précoce serait-il plus juste ou pas juste socialement ? Quelles articulations avec le projet éducatif de la ville ? Quel type d'emploi pour les personnels qui seront à recruter ?

Cela évidemment nécessite du nouveau temps de concertation à la fois avec les enseignants, les parents d'élèves et les associations compétentes. Le défi est grand.

Vous avez là, Monsieur le Maire, avec cette réforme l'occasion de revisiter entièrement l'offre périscolaire et d'interclasse de la ville quartier par quartier, école par école, avec un objectif, plus d'égalité et plus de réussite pour nos élèves. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

M. SIBE

M. SIBE. -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas si c'est la proximité avec M. ROUYEYRE bien silencieux ce jour...

(Brouhaha)

M. SIBE. -

... je trouve que Mme AJON est quand même d'une mauvaise foi caractérisée.

Peut-être n'a-t-elle pas entendu ce qui a été dit dès le départ. Peut-être n'était-elle pas là en début de Conseil Municipal pour savoir que les taux d'imposition à Bordeaux n'augmenteront pas, contrairement à ce qu'elle avance. Ou alors peut-être lui est-il impossible de soutenir la vérité et la réalité.

La vérité de cette réforme c'est qu'elle pose un véritable problème financier, et la réalité c'est que Bordeaux comme toutes les autres villes de France a décidé de la mettre en œuvre.

Sur les 34 pays de l'OCDE, la France avec 144 jours scolaires contre 187 en moyenne est donc le pays qui compte le plus faible nombre de jours de scolarité. Selon les experts spécialistes du rythme de l'enfant – c'est le projet de loi qui le dit – cette extrême concentration du temps scolaire est inadaptée et préjudiciable aux apprentissages de l'enfant.

Le fond même de cette réforme qui vise donc à adapter au rythme de l'enfant les rythmes scolaires est malheureusement dévoyé et placé au second rang.

D'abord parce que cette réforme décidée sans concertation oblige a priori à ajouter une demi-journée qui soit le mercredi matin, même si à Bordeaux par la concertation on a demandé leur avis aux parents. Il semblerait quand même que Jules Ferry qui est le père de l'école pour tous – je pense que l'opposition va s'en souvenir – avait lui-même dit et écrit : « la nécessité d'une coupure en milieu de semaine pour l'équilibre de l'enfant. » Peut-être donc le samedi matin eut-il été plus favorable à l'enfant, car c'est bien l'enfant qui est au centre des préoccupations de l'école.

Ensuite parce que l'Etat, et nous en venons au financement, a décidé unilatéralement de se décharger sur les communes pour mettre en œuvre non pas la réforme, mais pour gérer et payer les conséquences de la réforme, à savoir l'APC et l'ATP. 50 euros par élève de compensation financière quand il en coûte 300 à 350 euros par enfant, preuve supplémentaire du désengagement croissant de l'Etat qui ne dit rien non plus sur la pérennité de cette dotation au-delà de 2013, ni si elle accordera cette dotation pour les communes comme Bordeaux, ou comme Lyon qui mettent en œuvre cette réforme pour 2014.

Vous comprendrez bien qu'éprouvés par les promesses non tenues par ce gouvernement et imperméables aux allégations devenues caduques du changement mais instruits de la réalité des finances publiques, nous pouvons douter du soutien de l'Etat dans ce projet au-delà de 2013.

Aussi, compte tenu de toutes ces imprécisions financières que porte ce décret, de la précipitation et de l'improvisation avec lesquelles cette réforme a été préparée, je me félicite de l'attitude ouverte et responsable du Maire de Bordeaux de préférer la consultation, la concertation avec des spécialistes, les associations, les parents et les professionnels pour mettre en œuvre une application de cette réforme qui tienne compte des attentes et des spécificités des Bordelaises et des Bordelais. Merci.

M. LE MAIRE. -

Merci.

Mme COLLET vous voulez rajouter quelque chose ?

MME COLLET. -

Je voulais répondre à Mme AJON...

M. LE MAIRE. -

Est-ce bien la peine...

Moi je voulais vous féliciter, Mme COLLET, d'avoir mené une concertation de qualité. Bien sûr ce n'est qu'un début. Il faut approfondir cette concertation et préparer ce projet éducatif territorial.

Je voudrais surtout me féliciter que ce qui vous a guidée, et moi avec vous, pendant cette concertation, ce soit exclusivement l'intérêt de l'enfant et pas l'enjeu financier qui a toujours été pour nous second. Je l'ai dit à de nombreuses reprises. S'il était apparu très clairement que la réforme pouvait être mise en œuvre rapidement et avec un grand profit pour les enfants nous l'aurions fait.

Je suis conforté dans ma démarche par ce que j'ai entendu dans la bouche d'autres maires qui ne partagent pas ma sensibilité politique. Il faut donc avoir une vision strictement partisane et systématiquement négative comme nous y sommes habitués ici pour entendre ce que nous avons entendu. Ce n'est absolument pas ça qui nous a motivés.

Maintenant nous allons approfondir la question et en temps voulu nous proposerons un système qui permettra à nos petits élémentaires et maternelles de tirer le plus grand bénéfice possible de cette réforme.

C'était une information, je le rappelle, et donc il n'y a pas lieu de voter sur cette communication.

Annexe

Coût pour la Ville de la réforme du rythme scolaire

Les facteurs de coût sont les suivants.

- restauration scolaire du mercredi

Le coût net moyen pour la Ville d'un repas est de 4,26 €, déduction faite de la participation des parents.

Si 64 % des enfants sont concernés (9.900 enfants), cela représente, pour 36 semaines, un coût de 1,5 M€

- Activités périéducatives

Sur la base d'un coût salarial de 17 € par heure d'animateur, les 3.000 ou 4.000 heures d'animation par semaine selon le taux d'encadrement retenu représentent, pour 36 semaines un coût de 1,8 à 2,5 M€

Une participation de la CAF devrait pouvoir intervenir, sous réserve d'une participation minimale des familles, mais aucune confirmation n'a été donnée sur ce point (qui nécessitera un abondement important des moyens des CAF, au niveau national).

- S'agissant de l'augmentation de l'offre de places en centres de loisirs du mercredi (augmentation prévisible de 50 % au moins, au regard du résultat du questionnaire), on peut estimer en première approche que le surcoût net pour la Ville (déduction faite des recettes des familles et de la CAF), serait compensé par l'économie faite sur la suppression des CAL du mercredi matin. Ce point reste à confirmer.
- Le coût net pour la Ville de l'accueil périscolaire du mercredi matin peut être estimé à 0,15 M€
- En fonction de la nature des activités périéducatives proposées, la Ville pourrait avoir à assurer des charges de transport, si celles-ci sont organisées à l'extérieur (sorties culturelles, équipements sportifs...).

Si l'on fait l'hypothèse d'une sortie par quinzaine (ce qui est très peu) pour l'ensemble des enfants, l'ordre de grandeur est de 300 transports de classe par quinzaine (600 classes au total, et transport de deux classes par car), soit, sur la base de 140 € de frais de transport par sortie, un coût global de 0,7 M€

Ce coût serait bien sûr proportionnel à la réalité des sorties organisées.

- L'impact sur le coût salarial pour la Ville n'a pas été à ce jour chiffré, car il dépend des modalités d'organisation de travail qui seront discutées avec les agents et leurs représentants.

Actuellement, les agents des écoles travaillent un mercredi sur deux pour un « grand nettoyage » des locaux. Ceci ne sera plus possible, et ne sera pas non plus réalisable dans les écoles pendant le temps périscolaire de la semaine, où les enfants seront toujours au moins en partie présents.

Si ce nettoyage est organisé les mercredis après-midi, par exemple, (3 heures toutes les deux semaines), un chiffrage sommaire fait apparaître un surcoût de l'ordre de 0,5 M€

En résumé

- restauration scolaire : 1,5 M€
- activité périéducative en semaine : 1,8 à 2,5 M€
- augmentation du nombre de places en centre de loisirs : pour mémoire
- accueil périscolaire du mercredi matin : 0,15 M€
- organisation des sorties pour les élèves en semaine : 0,7 M€(selon hypothèse)
- surcoût pour le personnel des écoles : 0,5 M€

Total : 4,7 à 5,4 M€

A déduire participation éventuelle de la CAF pour le périéducatif, et à confirmer l'organisation de sorties régulières pour les élèves (une tous les 15 jours dans la simulation)

Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1^{er} mars 2013

Rappel du questionnaire

BORDEAUX Mairie de Bordeaux



Rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires

Questionnaire aux parents

Madame, Monsieur,

Une refonte des rythmes scolaires a été décidée au niveau national. Celle-ci prévoit une semaine scolaire sur 4,5 jours au lieu des 4 jours actuels (lundi, mardi, jeudi, vendredi), tout en laissant inchangé le nombre d'heures total d'enseignement scolaire hebdomadaire (24 heures).

Ainsi, les élèves auront école soit le mercredi matin, soit le samedi matin. En compensation, leur horaire de classe sera allégé les autres jours de la semaine, avec des activités qui devront leur être proposées en lieu et place des heures d'enseignement qui ne seront plus effectuées.

Cette réforme des horaires s'appliquera soit en septembre 2013, soit en septembre 2014.

Les questions qui suivent, auxquelles il vous est demandé, de répondre de façon anonyme, avec un questionnaire pour chacun de vos enfants, doivent permettre à la Ville de Bordeaux de mieux connaître vos souhaits et vos contraintes, afin de proposer à l'ensemble des jeunes concernés un service de qualité.

Merci de bien vouloir répondre au questionnaire situé au dos dans les tous prochains jours, et de le retourner à l'école par l'intermédiaire de votre enfant.

Questionnaire

1. **Quel est le nom de l'école de votre enfant ?**

→ Ecole

Maternelle

Élémentaire

2. **Votre préférence va-t-elle pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire :**

Le mercredi matin

Le samedi matin

Vous préférez le maintien du système actuel

Les questions suivantes portent sur l'hypothèse où la demi-journée de classe supplémentaire se situerait le mercredi.

3. **Que fait actuellement votre enfant le mercredi matin ?**

Centre de loisirs (ou accueil extra scolaire en crèche)

Autres activités (clubs sportifs, musique...)

Gardé par vous, un de vos proches ou un tiers

4. **Après la réforme quelle solution a votre préférence pour votre enfant le mercredi matin après la classe ?**

Le récupérer avant le déjeuner à la sortie de la classe

Le récupérer après le déjeuner à l'école

Compte tenu de vos activités, vous ne pouvez pas le récupérer

5. **Que fera votre enfant le mercredi après-midi ?**

Centre de loisirs

Autres activités (clubs sportifs, musique...)

Gardé par vous, un de vos proches ou un tiers

Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1^{er} mars 2013

15 400 questionnaires envoyés – **8807** questionnaires dépouillés, soit **57 %** de réponses

Pas de réponse	122	Maternelle	3522	Elémentaire	5163
			39,99%		58,62%

Votre enfant fréquente une école primaire, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
Mercredi matin	3694
%	39,86%
Samedi matin	335
%	3,61%
Maintien	5239
%	56,53%

Votre enfant est en maternelle, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
Mercredi matin	1438
%	38,76%
Samedi matin	124
%	3,34%
Maintien	2148
%	57,90%

Votre enfant est en élémentaire, quelle est votre préférence pour une demi-journée d'enseignement supplémentaire ?

Q1 et Q2 en nombre et %	Total
Mercredi matin	2208
%Mercredi matin	40,45%
Samedi matin	206
%Samedi matin	3,77%
Maintien	3044
%Maintien	55,77%

Votre enfant fréquente une école primaire, que fait-il actuellement le mercredi matin ?

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
Centre de Loisirs	2249
%	23,09%
Autres activités	2707
%	27,79%
Gardé par vous...	4784
%Gardé par vous...	49,12%

Votre enfant est en maternelle, que fait-il actuellement le mercredi matin ?

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
Centre de Loisirs	1024
%	26,82%
Autres activités	763
%	19,98%
Gardé par vous...	2031
%	53,20%

Votre enfant est en élémentaire, que fait-il actuellement le mercredi matin ?

Q1 et Q3 en nombre et %	Total
Centre de Loisirs	1201
%	20,69%
Autres activités	1909
%	32,89%
Gardé par vous...	2694
%	46,42%

Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1^{er} mars 2013

Pas de réponse	122	Maternelle	3522	Elémentaire	5163
			39,99%		58,62%

Votre enfant fréquente une école primaire, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?

Q1 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	3121
%	35,89%
Le récupérer après déjeuner	2455
%	28,23%
Pas de possibilité de le récupérer	3120
%	35,88%

Votre enfant est en maternelle, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?

Q1 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	1179
%	33,85%
Le récupérer après déjeuner	944
%	27,10%
Pas de possibilité de le récupérer	1360
%	39,05%

Votre enfant est en élémentaire, après la réforme quelle solution aura votre préférence après la classe ?

Q1 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	1911
%	37,34%
Le récupérer après déjeuner	1476
%	28,84%
Pas de possibilité de le récupérer	1731
%	33,82%

Votre enfant fréquente une école primaire, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?

Q1 et Q5 en nombre et %	Total
Centre de loisirs	2478
%	24,40%
Autres activités	3828
%	37,70%
Gardé par vous...	3849
%	37,90%

Votre enfant est en maternelle, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?

Q1 et Q5 en nombre et %	Total
Centre de loisirs	1180
%	28,79%
Autres activités	1151
%	28,09%
Gardé par vous...	1767
%	43,12%

Votre enfant est en élémentaire, après la réforme que fera-t-il le mercredi après midi ?

Q1 et Q5 en nombre et %	Total
Centre de loisirs	1270
%	21,39%
Autres activités	2636
%	44,39%
Gardé par vous...	2032
%	34,22%

Analyse définitive du questionnaire sur la base de 8807 questionnaires dépouillés

Le 1^{er} mars 2013

Pour les maternelles et les élémentaires globalement

Que fait votre enfant le mercredi aujourd'hui et comment le récupérez-vous après la réforme ?

Il va en centre de loisirs et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	138
%	7,28%
Le récupérer après déjeuner	357
%	18,83%
Pas de possibilité de le récupérer	1401
%	73,89%

Il va une autre activité et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	781
%Avant déjeuner	44,05%
Le récupérer après déjeuner	522
%Après déjeuner	29,44%
Pas de possibilité de le récupérer	470
%Pas de possibilité	26,51%

Il est gardé par moi, un proche..., et je pense

Q3 et Q4 en nombre et %	Total
Le récupérer avant déjeuner	1759
%	46,67%
Le récupérer après déjeuner	1163
%	30,86%
Pas de possibilité de le récupérer	847
%	22,47%

Que fait votre enfant le mercredi aujourd'hui et que fera-t-il le mercredi après midi ?

Il allait en centre de loisirs, je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
en Centre de loisirs	1539
%	75,59%
Autres activités	332
%	16,31%
Gardé par vous...	165
%	0,01%

Il avait une autre activité, je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
en Centre de loisirs	180
%	9,30%
Autres activités	1280
%	66,12%
Gardé par vous...	476
%	0,03%

Il était gardé par moi, un proche..., je pense qu'il ira

Q3 et Q5 en nombre et %	Total
en Centre de loisirs	413
%	9,80%
Autres activités	1427
%	33,86%
Gardé par vous...	2374
%	0,01%

Après la réforme s'il va en classe le mercredi matin

Vous le récupérez avant le déjeuner et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
Ira en centre de loisirs	173
%	5,00%
Fera d'autres activités	1627
%	47,05%
Sera gardé par vous...	1658
%	47,95%

Vous le récupérez après le déjeuner et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
Ira en centre de loisirs	348
%	12,94%
Fera d'autres activités	1186
%	44,09%
Sera gardé par vous...	1156
%	42,97%

Vous ne pourrez pas le récupérer et il

Q4 et Q5 en nombre et %	Total
Ira en centre de loisirs	1793
%	55,03%
Aura d'autres activités	742
%	22,77%
Sera gardé par vous...	723
%	22,19%